

Communiqué de presse

19 décembre 2024

Les paiements numériques continuent à augmenter, bien qu'à un rythme plus modéré ; les espèces restent un mode de paiement privilégié

- Les espèces représentent le mode de paiement le plus fréquemment utilisé dans les commerces, bien que son usage continue à reculer
- La part des instruments de paiement numérique continue à augmenter en valeur, les cartes restant majoritaires et la part des applications mobiles s'accroissant
- Une majorité de consommateurs apprécie de pouvoir choisir de payer en espèces

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour les résultats de la dernière étude sur les comportements des consommateurs en matière de paiement dans la zone euro (SPACE). En dépit de l'usage croissant des paiements numériques, le nombre de paiements en espèces reste important en 2024, notamment pour les opérations de faible valeur et pour les paiements entre particuliers.

En nombre de paiements, les espèces sont utilisées au point de vente dans 52 % des opérations, contre 59 % en 2022. En valeur, les cartes sont l'instrument de paiement privilégié (elles représentent 45 % des paiements, après 46 % en 2022), suivies par les espèces (39 %, après 42 %) et les applications mobiles (7 %, après 4 %).

La croissance de la part des paiements numériques est encouragée par une hausse des paiements en ligne ; ils représentent 21 % des paiements quotidiens des consommateurs en nombre et 36 % en valeur, contre 17 % et 28 % respectivement en 2022. L'instrument le plus fréquemment utilisé pour les paiements en ligne est la carte, représentant 48 % des opérations, suivie par d'autres moyens de paiement électronique tels que les portefeuilles électroniques et les applications mobiles qui, ensemble, représentent 29 % des opérations.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Communiqué de presse / 19 décembre 2024

Les paiements numériques continuent à augmenter, bien qu'à un rythme plus modéré ; les espèces restent un mode de paiement privilégié

Les préférences de paiement déclarées par les consommateurs n'ont pas changé. En 2024 comme en 2022, 55 % des consommateurs préfèrent payer en carte et avec des moyens autres que les espèces dans les commerces, 22 % préfèrent payer en espèces et 23 % n'ont pas de préférence marquée. En moyenne, les consommateurs estiment que les cartes sont plus rapides et plus simples d'utilisation. Ils considèrent que les espèces leur permettent de mieux gérer leurs dépenses et assurent une meilleure protection de la vie privée.

Une majorité de consommateurs (62 % en 2024, contre 60 % en 2022) considère également qu'il est important d'avoir l'option d'un paiement en espèces. Une large majorité (87 %) est également satisfaite de l'accès aux espèces, déclarant qu'il est très simple ou assez simple de retirer des espèces auprès d'un DAB ou d'une banque, bien que ce niveau de satisfaction soit en légère baisse (89 % en 2022).

Piero Cipollone, membre du directoire, a réaffirmé l'engagement de la BCE à protéger la liberté des consommateurs dans leur choix de mode de paiement. « Nous œuvrons à garantir des options de paiement sûres, efficaces et inclusives. En soutenant à la fois les espèces et le développement d'un euro numérique, nous voulons garantir aux consommateurs la possibilité de toujours payer en monnaie publique, aujourd'hui et à l'avenir. »

La prochaine enquête SPACE devrait être publiée en 2026.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Nicos Keranis](#), au : +49 172 758 7237.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France